

**CSEC du 4/5 novembre 2020**

## Confinement 2, déclaration CFDT

“La CFDT souhaite en préambule de cette séance interpellier la Direction LCL sur l’aggravation de la crise sanitaire et les annonces gouvernementales qui en découlent.

Pour rappel, lors de la séance du CSEC du 16 octobre dernier qui faisait suite à l’annonce du couvre feu pour les zones écarlates en France, la CFDT vous a demandé, en complément des 3 jours de télétravail prévus par la direction pour les fonctions support, je cite :

« Afin d’une part, de contribuer à la limitation de la propagation du virus et , d’autre part, de garantir l’ouverture de nos agences pour satisfaire au mieux nos clients, la CFDT préconise a minima dans les zones rouges écarlates la mise en place de rotation avec étanchéité des équipes pour l’ensemble des salariés de LCL. Les rotations hebdomadaires nous semblent la solution la plus appropriée en terme d’organisation. »

Aucune réponse de la direction n’a été apportée à la CFDT et surtout aucune mesure concrète n’a été mises en place pour protéger les salariés du réseau.

Depuis le 30 octobre et a minima jusqu’au 1<sup>er</sup> décembre inclus, la France vit un deuxième confinement afin de limiter les déplacements et les interactions sociales pour endiguer la pandémie.

Comme pour le premier confinement, la banque reste une activité essentielle à l’économie du pays et, à ce titre, il est important que la direction LCL mette en place une organisation dans l’entreprise qui permette la continuité de l’activité économique tout en préservant la santé de ses salariés et de ses clients.

Lors de la période du 1<sup>er</sup> confinement, LCL a déployé les outils informatiques nécessaires au travail à distance pour tous les métiers de LCL, seules quelques opérations ne pouvant se faire hors site.

Ainsi, durant 2 mois, grâce aux efforts de tous, la protection de la santé des salariés et des clients a pu se faire tout en maintenant l’activité de notre entreprise.

Ces mesures ont d’ailleurs été intégrées par la Direction dans les PAPRIACT (plans de prévention des risques obligatoires) élaborés au sein des établissements de LCL. Ils intègrent bien, depuis cette année, la mise en place de rotation travail à distance/travail sur site et agence afin de parer aux risques épidémiques et de pandémie.

Or, en date du 29 octobre, la Direction LCL a, une fois encore, décidé unilatéralement, de maintenir les Agences ainsi que les banques privées ouvertes, à effectif complet ne permettant qu’aux seules personnes fragiles et vulnérables de travailler à distance.

Suite la lecture du LCL en direct du 29 octobre, vos salariés et les représentants du personnel LCL sont dans l’incompréhension la plus totale.

Pourquoi ne pas appliquer les solutions qui ont démontré leur efficacité lors du 1<sup>er</sup> confinement : travail à distance, rotations avec étanchéité des équipes, RDV clients physiques limités au strict nécessaire, maintien des rideaux d’agence baissés pour la gestion des flux, communications clients par tous moyens pour limiter les déplacements en agence, etc. ?

Mais au-delà de cette incompréhension liée à votre refus de mettre en place le travail à distance, la CFDT dénonce les propos du COMEX contenus dans le LCL en direct. A l’urgence sanitaire nationale et l’appel à la responsabilité de tous édictée par le gouvernement, le COMEX répond :

- ♦ maintenir l’activité
- ♦ poursuivre la dynamique commerciale
- ♦ délivrer les projets stratégiques de LCL demain 2022

Doit on, comme lors du 1<sup>er</sup> confinement vous rappeler sans cesse, les propos du gouvernement notamment ceux de la ministre du travail « le télétravail n’est pas une option. » Est-ce citoyen et valeur d’exemple de faire fi des annonces gouvernementales en plein état d’urgence sanitaire ?

La CFDT vous demande par conséquent :

- d’une part d’appliquer toutes les mesures d’organisations déjà prises lors du premier confinement
- d’autre part l’ouverture d’une réelle concertation avec les organisations syndicales afin d’aboutir à un accord collectif quant à la gestion de cette crise dont on ne voit pas le bout.”

## Crise sanitaire, suite...

Grâce aux différentes interventions et courriers de la CFDT tant au national qu'en régions, la Direction commence à infléchir sa position en accordant 1 jour de télétravail par semaine pour le réseau et en élargissant la prise en charge des IK pour tous les salariés qui utiliseront leur véhicule personnel en lieu et place des transports en commun. Pour les fonctions support siège, DDR et DR ainsi que POSC/OSCE la règle devient le télétravail exception faite pour les activités sensibles non réalisables à distance.

Pour la CFDT, ce n'est pas suffisant et c'est honteux : La Direction inscrit l'entreprise hors champ des consignes sanitaires du gouvernement A croire que les salariés et les clients de LCL ne sont pas concernés par le confinement et l'état d'urgence sanitaire.

Aussi, vos élus CSEC à l'unanimité ont émis un droit d'alerte pour risque grave à la santé publique et danger grave et imminent, transmis en parallèle, à l'inspection du travail. Vous trouverez ce droit d'alerte du CSE Central en intégralité sur notre site : [cfdt-lcl.org](http://cfdt-lcl.org).

Ce droit d'alerte permet à tout salarié LCL d'exercer son droit de retrait « *dans toute situation de travail où il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé* » Code du travail (art. L 4131-1).

N'hésitez pas à contacter vos élus CFDT pour vous conseiller et vous accompagner dans cette période difficile pour tous.

## RVP semestre 1, réseau retail

### Déclaration CFDT

« La CFDT souhaite souligner la bonne performance de nos collègues du réseau qui ont atteint 84% de réalisation budgétaire sur le semestre 1 en 2020 et ce malgré un contexte fortement dégradé du fait de la crise COVID. Ce premier confinement a aussi impacté nos clients, pendant 2 mois, et modifié leurs attentes dans cette période incertaine.

La CFDT relève favorablement le fait que la direction ait permis aux managers d'utiliser la note EMP pour récompenser l'investissement des commerciaux et permettre ainsi de limiter l'impact sur leur variable du 2ème trimestre.

En revanche, la CFDT regrette et déplore que la direction, qui s'appuie sur la crise sanitaire pour justifier l'accélération de nombreux projets, ne revoit pas les objectifs et les critères RVP.

Au contraire des augmentations drastiques sont déjà annoncées dans le réseau notamment pour les objectifs en assurances pour 2021.

Vos salariés, au delà de la déception suite au rendez vous manqué de la prime Covid, attendent de la Direction la prise en compte de la réalité du contexte économique et sanitaire ainsi qu'un geste fort sur ces sujets. »

## LCL Nouvelle proximité : un plan social qui ne dit pas son nom !

De nombreuses questions de vos élus CFDT sur ce projet, très verbeux mais très opaque, restent à ce jour sans réponse. La Direction dit tout et son contraire ! Par exemple, bien que des suppressions de DR et DGA soient évoquées dans le document de présentation, la direction répète inlassablement que cela ne fait pas partie du projet ! Elle tente ainsi de s'exonérer de son obligation d'indiquer le nombre de suppressions de postes que son projet va générer. De fait, elle n'envisage aucune mesure d'accompagnement pour les salariés dont les postes seront supprimés.

De plus, tous les leviers de transformation, les outils et les formations inhérentes à ce projet d'envergure ne restent que théoriques et ne nous sont pas clairement présentés. C'est ce que la direction appelle le dialogue social ! La CFDT déplore et a dénoncé ce manque de transparence et d'honnêteté de la gouvernance LCL. Notre rôle de représentants du personnel est bien de défendre les intérêts des salariés, or dans ce dossier il n'y a aucune information sur le nombre de salariés impactés par une évolution de leur métier ou une suppression de poste ! Aucune visibilité non plus sur l'impact de ces réorganisations à venir sur vos conditions de travail. Le CSEC a mandaté un expert pour l'accompagner et une Commission Santé Sécurité et Condition de Travail Centrale doit se tenir le 19 novembre prochain. A suivre...

**Fermeture collective le 2 janvier 2021** pour les salariés qui travaillent du mardi au samedi. A la demande de la CFDT, la Direction a confirmé qu'aucun salarié ne devra poser sa journée, l'agenda est grisé. Le calendrier complet 2021 des jours de fermetures collectives sera fourni à tous prochainement.

**Prochaine séance le 3 décembre 2020**



## Exercice de droit d'alerte

Villejuif, le 04 novembre 2020

Madame la directrice des ressources humaines de LCL,

Les élus de CSE, membres du CSEC, suivants :

- Agnela GENTAS
- Christelle FAMILIAR
- Nathalie CHABRAND
- Catherine RONCERAY
- Marie-laure THIEULIN
- Anne-Sophie PTCHELINSEFF
- Sandra DELLAROCCA
- Virginie NOIROT
- Isabelle MOREAU
- Souad MECERDI-BENABDALLAH
- Nathalie VAN HOVE
- Carole GEMZA
- Thibault MARQUET
- William WAECHTER
- Thierry LOHEAC
- Youssef BENABDALLAH
- Eric GRAU
- Jean-Philippe LAMBS
- Hervé CHAMBRION
- Lionel PICHODO
- Erick BOQUEN
- Didier MANCHERON
- Didier LE GLEUHER
- Frédéric POITAUX
- Jérémie HENEMAN
- Franck MARTIN

vous informant d'exercer leur droit d'alerte :

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CENTRAL LCL  
39 avenue de Paris –Immeuble Rhin  
94800 VILLEJUIF



## Exercice de droit d'alerte

- **pour risque grave sur la santé publique.** Alors que la pandémie de COVID-19 redouble d'intensité ces derniers jours (progression exponentielle des cas de contamination, des hospitalisations, du nombre de décès, saturation des services de réanimation, ...), toutes les agences bancaires de LCL restent ouvertes aux horaires habituels. C'est ce message qu'envoie LCL à la clientèle par SMS et qu'il met en évidence sur le site lcl.fr. Sachant que le premier confinement a démontré qu'une majeure partie de nos activités sont réalisables à distance, force est de constater que la direction incite la clientèle à continuer à venir en agence, pour toute demande essentielle ou non, qu'elle soit réalisable à distance ou non, **générant des flux.** Ainsi, au lieu de participer « à l'effort national urgent de protection pour mettre un coup de frein à la propagation du virus », la direction de LCL favorise au contraire la propagation de la COVID-19, les cas de contamination avec toutes ses conséquences.
- **pour danger grave et imminent.** Alors que le Gouvernement a déclaré que, dans ce contexte de crise sanitaire aiguë, le télétravail n'était pas une option mais une obligation et qu'il devenait la règle lorsqu'il est possible, les salariés du réseau commercial, certains Etats Major et la moitié des salariés des plates-formes téléphoniques en sont privés, restant exposés. Nous soulignons que le travail à distance, notamment par rotation, déployé lors du premier confinement et mis en avant dans les plans annuels de prévention des risques au sein de nos Etablissements comme moyen de lutte contre la pandémie, est tout à fait possible pour le réseau commercial. Or, aucune adaptation de l'organisation du travail n'a été faite, contrairement au premier confinement (rotations, fermeture de certaines agences, réduction des horaires d'accueil au public, lissage des horaires du personnel, filtrage de la clientèle, réception de la clientèle sur rendez-vous, ...). Malgré la consigne de respecter une jauge maximale en agence, personne ne filtre et ne mesure cette jauge capacitaire. Si les moyens de précaution individuels (masques et plexys) s'étaient avérés aussi efficaces que vous le prétendez, nous ne serions pas dans la situation actuelle. Contrairement à votre assertion, il y a de nombreux « cluster » dans la sphère professionnelle, y compris chez LCL.

Les représentants du personnel n'ont aucunement été associés à l'évolution du protocole sanitaire et ce n'est pas la première fois. Vous décidez seuls des mesures que vous mettez en place. Ce qui va à l'encontre des préconisations gouvernementales sur le dialogue social durant cette pandémie.

Nous vous demandons de toute urgence une négociation sur les mesures à prendre pour protéger les salariés, les clients, leurs proches, la population, et contribuer à enrayer ce virus qui, pour rappel, est mortel puisque plus de 38.000 décès sont à déplorer en France, 1,2 millions dans le monde.

Ce droit d'alerte est soutenu par les organisations syndicales CFDT, FO, SNB, CGT, Autrement Solidaires et UNSA.